

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 319, ainsi conçu :

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'experts-conseils établi par la *Operation Research Industries Limited* pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur l'évaluation quantitative de la Direction de la politique et de la planification et mentionné dans la réponse à la question n° 2452 posée au cours de la dernière session,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 320, ainsi conçu :

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'experts-conseils établi par la *James F. MacLaren Limited* pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur la Division des relevés hydrologiques du Canada et mentionné dans la réponse à la question n° 2452 posée au cours de la dernière session,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 324, ainsi conçu :

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une liste a) des quelque 200 distributeurs primaires des valeurs négociables du gouvernement du Canada et b) des distributeurs primaires qui peuvent actuellement conclure des accords d'achat et de revente avec la Banque du Canada, comme il est mentionné dans la réponse à la question 65, à la page 2067 du *hansard* du 17 décembre 1969,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou ses représentants et le *Bedford Institute of Oceanography* au sujet de l'établissement de l'usine de la société *Electric Reduction Company* à Long Harbour (Terre-Neuve).—(*Avis de motion portant production de documents n°334—M. Carter*)

L'avis de motion portant production de documents n° 352, ainsi conçu :

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude sur l'extraction de l'or, entreprise par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et dont fait mention le ministre chargé de ce ministère dans le *hansard* du 23 janvier 1970, à la page 2738,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.